



Strasbourg, le 17 novembre 2020

Liminaire CFTC Disi Grand-Est CAPL3 du 17 novembre 2020

Monsieur le président de la CAPL 3,

« L'entretien est un moment privilégié pour dresser un bilan de l'année écoulée et envisager les perspectives d'avenir, qui doit permettre à l'évaluateur d'apprécier les compétences et aptitudes de son collaborateur et les possibilités d'évolution de carrière. »

Ce paragraphe figure en introduction du guide pratique de l'évaluateur sur l'entretien professionnel (version du 2 janvier 2020).

Ce guide de 45 pages s'impose à tous, il décrit de manière précise le processus d'évaluation, qui ne se limite pas à la seule remise d'un compte rendu d'entretien. Il mentionne les différentes voies de recours. Il dit enfin, ce que doit être le contenu de l'entretien professionnel, les écueils à éviter dans la fixation des objectifs et la cohérence d'ensemble à apporter dans les appréciations.

Au delà de la rencontre annuelle (et donc unique) entre l'évaluateur (chef de service direct le plus souvent) et l'agent, la CFTC considère que le dialogue doit être nourri et riche tout au long de l'année professionnelle.

L'entretien annuel ne doit pas devenir un exercice **couperet** pour l'agent.

La CFTC regrette que trop peu d'agents se risquent dans ce parcours du combattant que constitue pour eux une procédure d'appel. Nous avons pu le constater lors du dialogue que nous avons avec nos collègues, bien des situations évoquées mériteraient d'être défendues dans le cadre d'un recours.

La CFTC reste plus que jamais vigilante et forme le souhait pour 2021 d'un dialogue professionnel de qualité et respectueux des agents à la mesure des ambitions affichées par notre administration en matière de dialogue social.

En cette période si bousculée, la **CFTC** considère qu'il est plus que jamais nécessaire de se concentrer et d'avoir la plus grande attention sur ce qui constitue la richesse de notre administration : **l'humain avant tout**.

Merci Monsieur le président de votre attention.

Les élus **CFTC Disi Grand-Est**